

**XXIIIème CONGRES
DE LA FEDE
HOUAILOU
LES 12, 13 ET 14 AOUT 2026**

**MOTION :
AIDES SOCIALES DE DEMAIN
Lesquelles ? Pour qui ? comment et pourquoi ?**

Considérant qu'avant 2024, près de 20% (51 000 personnes en 2020) de la population vivait sous le seuil de pauvreté (source ISEE) avec des disparités selon les territoires (**Taux de pauvreté PS = 14.9%, PN = 29.24%, PIL = 45.8%**) ;

Considérant les inégalités de revenus parmi les plus fortes des territoires français, confirmées par des rapports récents du Sénat (celui de juin 2023 confirmé par celui de 2026) indiquent un écart des revenus de 45% ;

Considérant une cherté de la vie structurelle qui pèse lourdement sur les dépenses des familles accentuée par un fort taux de chômage et la faiblesse des bas revenus ;

Considérant que la protection sociale est insuffisante à cause de la multiplicité et de la dispersion des organismes.

Considérant l'augmentation du nombre de foyers n'arrivant pas à satisfaire les besoins fondamentaux notamment l'alimentation, l'hygiène, et le transport.

Considérant la proposition de l'Etat de mettre à disposition une centaine de travailleurs sociaux au regard de la pénurie identifiée ;

Considérant que les difficultés touchant particulièrement les jeunes et les populations les plus éloignées des grands bassins d'emploi ;

Pour rappel, une aide sociale est une aide financée par des fonds publics pour soutenir les personnes ou les familles qui ont peu de ressources ou qui rencontrent des difficultés. Ces aides ne supposent pas une cotisation préalable.

Le XXIII^{ème} congrès de la Fédé se prononce pour :

MOTION 1

La Fédé demande que la NC fasse de la politique sociale l'une de ses priorités, en vue d'instaurer un système de protection sociale universelle.

Elle propose :

- D'évaluer de façon exhaustive des besoins (leurs natures, le nombre des bénéficiaires) et des ressources humaines, techniques et financières.
- De recenser des dispositifs existants et actions menées
- De développer et renforcer les CCAS existants
- D'encourager la création des CCAS et/ou CIAS par l'affectation de travailleurs sociaux prévu par le Pacte de Refondation, à terme, modifier le Code des Communes pour les rendre obligatoire.
- D'engager un plan de formation des travailleurs sociaux à la hauteur des besoins identifiés
- De généraliser les systèmes de protection sociale telle que la santé, la retraite, le handicap, famille...
- De donner un cadre légal aux prestations ou aides du type de celles identifiées comme récurrentes FASSF de la CAFAT.

MOTION 2

La Fédé demande de :

- Mettre en place une politique stratégique de mobilité incluant la gratuité des transports scolaires et une tarification réduite pour les bas revenus.
- Instaurer la gratuité de la cantine scolaire.
- Se donner les moyens de financer une véritable politique de continuité territoriale.

MOTION 3

Sans contrainte significative, la Fédé demande à toutes les collectivités de déployer de véritables campagnes de communication et de sensibilisation relatives à leurs dispositifs « d'aides sociales » **dans les meilleurs délais.**

